



Un recours au 49.3 serait dévastateur

LE TON EST DONNÉ. 41 000 amendements pour mener une guérilla parlementaire, les conférences des présidents [instance qui réunit les présidents des groupes politiques et des commissions] des lundi 17 et mardi 18 février creusant les tranchées d'une guerre de position, et des déclarations belliqueuses : l'arrivée de la loi retraite à l'Assemblée nationale préfigure d'un combat démocratique. Un combat sans merci entre une majorité déterminée à mener à bien une réforme nécessaire et symbolique de sa capacité à transformer le pays là où tous les autres ont échoué, et une opposition qui en a fait l'étendard d'une énième tentative de blocage dans l'espoir de regagner du poids dans l'opinion.

Cet affrontement parlementaire n'est ni le premier ni le dernier, mais cette fois il dépasse le simple cadre des partis politiques car le Parlement y révélera sa juste place dans la République.

La grande réforme parlementaire n'a pu avoir lieu, faute de réforme constitutionnelle. Elle seule permettrait au Parlement de reprendre la responsabilité de la gestion de son temps, d'être mieux associé à l'élaboration des lois et de pouvoir pleinement réaliser son action de contrôle. La réforme du règlement intérieur de l'été dernier n'a pas pu aller jusque-là, mais elle a apporté des avancées démocratiques essentielles passées inaperçues de la plupart des observateurs politiques, trop occupés à commenter les effets de manche de l'opposition qui quittait l'Hémicycle à grand fracas.

Démocratie de combats. En premier lieu, elle a consacré deux nouveaux droits fondamentaux pour l'opposition : bénéficier des pouvoirs des commissions d'enquête (autrefois systématiquement dévolus à la majorité) et voir l'ensemble des niches

parlementaires d'opposition débattues (alors qu'elles étaient avant rejetées systématiquement sans débat par des motions préalables).

En second lieu, elle a permis de rationaliser le cours des débats, en limitant les risques d'obstruction. Le président de séance peut désormais refuser l'examen un à un des amendements identiques, il peut interrompre les rappels au règlement abusifs, les articles ne sont plus ouverts aux interventions de chaque député à l'envi mais à une seule par groupe, les interruptions sont limitées à deux par séance et par groupe, et les temps de parole sont rationalisés. Le débat sur les retraites sera l'occasion de voir si cette approche visant à limiter l'obstruction est efficace ou pas.

C'est dire que l'enjeu est de taille : le Parlement doit prouver qu'il peut gérer l'obstruction et n'a pas besoin d'un 49.3 pour y parvenir. Ceux qui aiment le Parlement, qui défendent sa valeur ajoutée, qui constatent combien il améliore les textes que le gouvernement lui soumet, veulent éviter un 49.3 nécessairement dévastateur dans l'opinion et pour le Parlement. Un 49.3 auquel la majorité se résoudra s'il est indispensable, mais qui ne soulignerait que trop les limites de nos règles constitutionnelles actuelles qu'il deviendra urgent de changer.

En somme, soit le Parlement ressortira plus fort de cette crise, retrouvant toute sa légitimité en améliorant le texte et en menant ses travaux à leur terme ; soit il ne sera qu'une étape inutile de plus dans un affrontement démocratique, comme l'ont été les grèves illimitées et illusoire des syndicats extrémistes. Une simple étape formelle dans une démocratie de combats qui se radicalise de toutes parts.

Sylvain Waserman est vice-président de l'Assemblée nationale, député MoDem du Bas-Rhin.